

AIDE-MÉMOIRE CLINIQUE

Interventions en CLSC et à domicile – COVID-19

Conduite à tenir pour les intervenants et les infirmières

AVANT L'INTERVENTION DANS UN MILIEU DE VIE

Effectuer le questionnaire COVID-19 par téléphone afin de :

- Connaître la situation des personnes qui seront présentes lors de l'intervention;
- Vérifier que la ou les personnes ne présentent aucun signe et symptôme;
- Évaluer le type d'équipement de protection individuelle et de précautions additionnelles requise.

Dans l'impossibilité d'obtenir un contact téléphonique avant le rendez-vous à domicile :

- Effectuer le questionnaire COVID-19, ci-dessous, avant d'entrer dans le milieu de vie. Maintenir une distance de 2 mètres minimum avec les personnes interrogées.

NON-RESPECT DES MESURES DE SÉCURITÉ

En présence d'une personne du milieu de vie qui refuse de respecter les mesures exigées pour la sécurité de l'intervention, l'intervenant pourra mettre fin temporairement à l'intervention. Il doit valider, auprès de son supérieur, les suites à donner.

En présence d'une personne au comportement violent, inapproprié ou mettant en jeu la sécurité de l'intervenant, appelez le 911.

QUESTIONNAIRE COVID-19

1. Est-ce que vous ou une autre personne qui réside présentement au domicile est en attente d'un résultat ou à un diagnostic de COVID-19 positif ?

☐ Oui ☐ Non

2. Est-ce que vous ou une autre personne qui réside au domicile présente un ou plusieurs des symptômes suivants : fièvre, toux, difficultés respiratoires et/ou perte soudaine du goût et d'odorat sans congestion nasale ou au moins deux symptômes parmi les suivants : douleurs musculaires généralisées, céphalées inhabituelles, fatigue intense, importante perte d'appétit, mal de gorge, nausées/vomissements ou diarrhées ?

☐ Oui ☐ Non

3. Est-ce que vous ou une autre personne qui réside au domicile présente les facteurs de risques suivants :

a. A voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours?

☐ Oui ☐ Non

b. A été en contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19 pendant plus de 15 minutes sans couvre-visage, à moins de 2 mètres?

☐ Oui ☐ Non

c. Habitez-vous ou, dans les 14 derniers jours, avez-vous visité un milieu de vie (CHSLD, résidence pour aînés (RPA), ressource intermédiaire (RI) ou autre) avec éclosion de COVID-19 lors de la visite?

☐ Oui ☐ Non

**Si l'utilisateur a répondu « Oui » à l'une de ces questions,
appliquer les précautions additionnelles *Gouttelettes-contact et protection oculaire*.**

AIDE-MÉMOIRE CLINIQUE

Interventions en CLSC et à domicile – COVID-19

Conduite à tenir pour les intervenants et les infirmières

MESURES PRÉVENTIVES POUR LE PERSONNEL QUI EFFECTUE DES VISITES À DOMICILE

La transmission communautaire étant présente dans l'ensemble de la province, le travailleur de la santé doit porter **un masque de procédure** dès l'entrée au domicile.

L'intervenant doit utiliser **une lunette de protection réutilisable**, s'il est à moins de 2 mètres de l'usager. Les lunettes de protection peuvent être portées en continu, désinfectées et entretenues par le travailleur de la santé.

PRATIQUES DE BASE

Usagers et personnes présentes	Intervenants
- Hygiène des mains (eau et savon ou solution hydroalcoolique) avant et après la rencontre; - Distanciation sociale (plus de 2 mètres).	- Hygiène des mains (privilégier la solution hydroalcoolique à domicile) avant et après la rencontre; - Distanciation sociale (plus de 2 mètres); - Port du masque de procédure en tout temps; - Port de la lunette de protection réutilisable (à moins de deux mètres).

*** En présence d'un cas de COVID-19 confirmé (résultat positif) ou en attente de dépistage ou de résultat COVID-19**, se référer à l'aide-mémoire clinique AMC-DSIEU-6040 *Précautions additionnelles lors d'un service à domicile (SAD) en présence d'un cas suspect ou confirmé de COVID-19*.

Le travailleur de la santé doit avoir le matériel suivant :

- Solution hydroalcoolique;
- Blouse à manches longues;
- Masque de procédure;
- Gants non stériles;
- Protection oculaire (visière ou lunette de protection);
- Lingettes désinfectantes;
- Sac poubelle (au besoin).

Références : CISSS de la Montérégie-Est. (2020). Conduite à tenir COVID-19 : Interventions dans un milieu de vie. Centre jeunesse INSPQ. (2020). COVID-19 : Mesures pour les travailleurs de la santé lors de la prestation à domicile. Repéré à <https://www.inspq.qc.ca/publications/2917-mesures-soins-domicile-covid19>

Direction émettrice :	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Entrée en vigueur :	2020-04-14
AMC-DSIEU-6048 (Rév. 2020-10-19)		Révision :	2020-10-19